

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 14

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 13 MAI 2024

N° D2024 027

L'an deux mil vingt-quatre et le treize mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à M. Bernard REY) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER

Date de la convocation : 6 MAI 2024

Date de l'affichage : 6 MAI 2024

OBJET : - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER LA PLACE LONGUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de St Bernard a le projet de réaliser sur une partie du bien cadastré section AI n°108, situé au 300 rue de la Saône, une Place Longue.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet d'aménagement du terrain,

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis d'aménager au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ce permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ce permis d'aménager.

- HABILITE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à signer tout acte relatif à cette décision.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance,
Frédérique POINTON-SCHOENAUER

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 29/05/2024